

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors des séances ci-après mentionnées, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

Séance du 9 mars 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-018**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Sports dans la Petite-Italie** » qui aura lieu du 5 au 7 juin 2009, sur diverses rues du site de la Petite-Italie, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-019**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Sports dans la Petite-Italie** » qui aura lieu du 5 au 7 juin 2009, dans les parcs et sur le site de la Petite-Italie, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-020**, permettant la fermeture de certaines rues désignées dans l'arrondissement, du 5 au 8 juin 2009, relative à l'événement « **Sports dans la Petite-Italie** » en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-025**, permettant l'installation et le maintien de bannières et de fanions, du 5 au 26 juin 2009, sur la rue Saint-Hubert entre le boulevard Rosemont et la rue Beaubien et sur la rue de Bellechasse, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, relative à l'événement « **Saint-Jean sur la Plaza St-Hubert** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-056**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Procession religieuse Fête de Dieu** » qui aura lieu le 14 juin 2009, sur diverses rues de l'arrondissement, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-057**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, sur certaines rues désignées dans l'arrondissement, relative à l'événement « **Procession religieuse Fête de Dieu** » qui aura lieu le 14 juin 2009, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Séance du 6 avril 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-067**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Le Relais pour la vie** » qui aura lieu le 5 juin 2009, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-068**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcoolisées, relative à l'événement « **Le Relais pour la vie** » qui aura lieu le 5 juin 2009, sur le site du parc Maisonneuve, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Séance du 4 mai 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-080**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Critérium nocturne de la Petite-Italie** » qui aura lieu le 3 juin 2009, sur diverses rues de l'arrondissement, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-081**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » qui aura lieu le 6 juin 2009, sur le site du parc Beaubien, le 7 juin 2009, sur le site du parc Léon-Provancher, du 10 au 12 juillet 2009, sur le site du parc Sainte-Bernadette et le 12 septembre 2009, sur le site du parc Léon-Provancher, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-082**, permettant la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées, relative à l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » qui aura lieu le 6 juin 2009, sur le site du parc Beaubien et du 10 au 12 juillet 2009, sur le site du parc Sainte-Bernadette, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 26 mai 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement